

DIRECTION

Service au corps diplomatique (XDC)

RESPONSABILITÉS

- XDC sert de lien ou d'interface non seulement entre le Ministère, mais aussi entre le gouvernement canadien et la communauté étrangère au Canada : 122 missions permanentes, 510 consulats, plus de 20 secrétariats généraux d'organismes internationaux et quelque 8 200 personnes relèvent de la compétence du Bureau du protocole. En outre, XDC examine les demandes de séjour et délivre des permis de séjour au Canada aux personnes qui ont droit à une forme de protection internationale (en vertu des Conventions de Vienne).
- XDC administre les immunités et les privilèges accordés à toutes les personnes et à toutes les entités qui y ont droit. Il lui incombe aussi de veiller au respect des obligations internationales du Canada à l'égard de la communauté diplomatique. On lui demande souvent d'expliquer aux provinces et aux tribunaux que les immunités et les privilèges diplomatiques et consulaires sont enchâssés dans les lois canadiennes. De plus, XDC agit comme intermédiaire auprès des autres ministères fédéraux, des provinces et des municipalités. À cet égard, XDC doit souvent faire office de juge et de jury pour régler discrètement des différends d'ordre juridique et judiciaire avec les autorités locales. XDC fait appliquer les lois canadiennes en faisant comprendre à la communauté diplomatique que, même si elle n'est pas visée par les lois et l'appareil judiciaire du Canada, elle doit se faire un point d'honneur de respecter les dispositions législatives et réglementaires canadiennes.
- XDC surveille et gère le processus d'accréditation des chefs de mission étrangers au Canada et des chefs de mission canadiens à l'étranger. Le Service assure aussi la gestion de la plupart des éléments du cérémonial régissant les activités du corps diplomatique ainsi que les visites d'État.
- XDC gère les relations avec les bureaux du Protocole des provinces, surtout pour l'organisation des cérémonies officielles au Québec. Comme son mandat comprend une composante fédérale-provinciale, le Service est représenté au sein du Groupe interministériel des relations fédérales-provinciales, présidé par le Coordonnateur principal pour les relations fédérales-provinciales.

Participation du ministre

- Le ministre offre des déjeuners d'adieu en l'honneur des chefs de mission. Lorsque d'autres engagements l'empêchent, occasionnellement, d'exercer cette fonction, il demande à un de ses collègues du Cabinet de le remplacer. Quoi qu'il en soit, la participation du ministre souligne vraiment l'importance accordée aux relations bilatérales.

